

Monsieur le Conseiller Départemental

En réponse à votre communiqué du 22 juin 2017 paru sur le site Lourdes-Infos.com, nous vous précisons qu'en tant qu'association de loi 1901, nous sommes soutenus par le Ministère de la Culture, le Conseil Départemental et le G.I.P. ; nous possédons une licence d'entrepreneur du spectacle, ce qui qualifie notre travail artistique de professionnel.

L'association, composée exclusivement de bénévoles, dont certains sont des contribuables lourdais, participe depuis 2013 à l'activité économique de la ville à travers son festival de théâtre de rue, qui draine des milliers de spectateurs sur deux jours depuis quatre ans. Ayant le souci de faire travailler des fournisseurs et producteurs locaux, nous tenons à souligner que nous ne sommes en rien responsables de « l'effondrement commercial cataclysmique » de notre ville.

Par ailleurs, les subventions sont intégralement utilisées pour l'organisation du festival, que nous avons voulu gratuit et accessible à tous. Nos bilans financiers demeurent à votre disposition.

En ce qui concerne l'affiche du prochain festival, il ne s'agit en aucun cas d'une attaque ou d'une critique de « la foi des croyants » et de « l'espérance des malades », mais plutôt d'un clin d'œil humoristique autour d'une spécificité lourdaise.

Si la ville de Lourdes est marquée par son histoire religieuse, elle ne peut être réduite à une domination du fait religieux, comme vous l'écrivez. Que l'on soit « croyant, agnostique ou athée », le respect de la démocratie et de la liberté d'expression s'impose aussi en la matière, à Lourdes, comme ailleurs. Et fort heureusement, nous n'avons pas besoin d'user de témérité pour nous exprimer, vous comme nous, dans notre République.

Vous vous permettez de qualifier de « barjots » les quatre-vingt-dix bénévoles de l'association. Soit, mais sachez, Monsieur le Conseiller Départemental, que nous ne sommes pas dupes sur les réelles intentions qui vous animent.

L'Association Rue Barrée